

DEES DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



P L A Q U E T T E C O M P L É M E N T A I R E



FORMATION PASSERELLE ES DESTINÉE AUX TITULAIRES DU CAFME OU DU DEME

La réforme 2007 de la formation et du diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé a instauré une reconnaissance systématique du niveau de qualification professionnelle et d'expérience des Moniteurs Educateurs. Cela leur permet d'accéder à une formation courte préparant au métier et au diplôme d'Éducateur Spécialisé : une formation dite « passerelle », qui reconnaît la valeur de leur qualification de niveau IV (après le 1er septembre 2009).



CONDITIONS POUR PRÉTENDRE À CETTE RECONNAISSANCE : être titulaire du CAFME ou du DEME, et avoir cumulé une expérience de deux années de travail sur un poste de ME.

« Ce dispositif s'applique donc non seulement aux candidats ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée totale cumulée d'au moins deux ans depuis l'obtention de leur Diplôme d'Etat de ME (DE ME) ou de leur Certificat d'Aptitude aux Fonctions de ME (CAFME), mais aussi aux candidats ayant suivi leur formation préparatoire à ces diplômes en situation d'emploi quelle que soit la nature de leur contrat » (article 2.3.2 de la circulaire n°DGAS/SD4A/2007/436 du 11 décembre 2007)



QUE SIGNIFIE LA FORMATION «PASSERELLE» ME VERS LE DEES ? les candidats ME à la formation au DE ES sont automatiquement dispensés des 2 tiers de la formation complète préparant au DEES. Ils ne passent qu'une partie seulement des épreuves finales de certification.

Les titulaires du DEME ou CAFME justifiant à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés :

- du DF1 « accompagnement social et éducatif spécialisé »,
- et des 1ères parties des DF2, 3 et 4, dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », travail en équipe pluri-professionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles »,
- ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant. (article 10 de l'Arrêté du 20 juin 2007, complétant le Décret du 15 mai 2007).



INITIATIVES ORGANISE LA FORMATION PASSERELLE AU DEES EN UNE ANNÉE

Cette formation est conçue et conduite comme une formation spécifique d'approfondissement du métier d'éducateur.

Se reporter aux § 1, 2, 3, 4 de la plaquette INITIATIVES du DEES.



A partir des compétences de Moniteur-Educateur, il s'agit d'acquérir des compétences de **responsabilisation plus étendue**, de **coordination d'équipe et de partenariat et réseau**, ainsi qu'une capacité à **s'adapter à la diversité contemporaine exigeante de l'action socioéducative**.

- La « Formation Passerelle ES » se déroule en alternance, en Centre (455h) et sur Sites Qualifiants (700h ou 280h de stages).
- Elle est constituée d'environ 27 sessions de formation en Centre de 2 à 3 jours chacune, réparties sur une durée de 11 mois (de mai à avril de l'année suivante).
- Elle comprend :
 - un **stage court de 8 semaines continues** (hors employeur), pour les stagiaires en situation d'emploi,
 - ou bien un **stage long de 20 semaines continues**, pour les stagiaires en voie directe (sans employeur).

DEES DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

FORMATION PASSERELLE ES DESTINÉE AUX TITULAIRES DU CAFME OU DU DEME



■ Les candidats ME passent les mêmes épreuves d'admissibilité (écrit) et d'admission (oral) que les autres candidats à la formation au DEES. Se reporter au § 8 de la plaquette DE ES d'INITIATIVES. Elles sont toutefois organisées en processus spécifiques.

■ Une fois admis en formation passerelle, les stagiaires ME en formation ES constituent une promotion en soi, de taille moyenne (pour garantir des groupes de travail à échelle qualitative). Ils/elles ne sont en aucun cas mêlés aux autres groupes engagés dans la formation longue du DE ES.



LA PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE ET LE PROGRAMME DE LA FORMATION PASSERELLE AU DEES

La personnalisation de la formation est contractualisée pédagogiquement avec chacun/e. Elle est développée selon les 2 axes structurels de l'alternance (se reporter au § 6 de la Plaquette INITIATIVES du DE ES) à partir de :

- la Formation collégiale en Centre : soutien appuyé du travail écrit de formation et de l'analyse des situations d'intervention socioéducatives (cf. le « DFC » plus bas)
- l'accompagnement de la formation en stage par un **Conseiller personnel à la Formation**, qui effectue visite et évaluation de stage (sur chaque site pour les stagiaires en situation d'emploi). Se reporter à la Fiche Technique DEES « Sites Qualifiants ».

« Le référentiel de formation du DEES reprend les mêmes thématiques (que celles du référentiel du DEME) en les approfondissant notamment sur les aspects

- du projet éducatif, DF2. II « conception du projet éducatif spécialisé »,
- du maintien de sa cohérence dans l'équipe, DF3.II 2ème partie « coordination »,
- et du travail en partenariat et réseau, DF4.II 2ème partie « travail en partenariat et réseau » (article 2.1 de la Circulaire déjà citée).

En fonction de ce programme officiel et conformément à son projet pédagogique habilité, qui valorise l'action responsable à l'épreuve du réel, INITIATIVES ajoute à ces 3 Domaines de Formation principaux de la Formation Passerelle, un **Domaine de Formation Complémentaire** (DFC).

Le « DFC » sert 2 objectifs pédagogiques à partir de séquences conduites en petits ateliers de travail :

- La formation à l'écrit professionnel et par l'écrit – qui soutient de façon personnalisée la production des écrits de certification de chaque stagiaire (écrits conséquents à effectuer en 11 mois seulement, cf. les épreuves de certification).
- L'analyse de l'activité éducative en situations d'interventions (effectuée à partir du réel rencontré par les stagiaires sur leurs sites qualifiants).

Les 455 heures de formation en centre, modularisées en journées de 7 heures, sont donc programmées comme suit au long des 13 sessions (dont la dernière prépare spécialement aux épreuves du DE) :

■ DF2.II 2ème partie « conception du projet éducatif spécialisé » : 133 heures	■ DF3.II 2ème partie « coordination » : 98 heures	■ DF4.II 2ème partie « travail en partenariat et réseau » : 91 heures	■ DFC « Domaine de Formation Complémentaire » : 133 heures
--	---	---	---



CERTIFICATION

Les épreuves de certification des 2èmes parties des Domaines de Compétences 2, 3 & 4 sont de trois types :

- DC2.2 : production d'un mémoire sur une problématique éducative (50 pages), rendu en fin de formation avec le Livret du Stagiaire. Il fait l'objet d'une notation préalable par deux examinateurs puis d'une soutenance orale en Centre d'examen, lors d'une épreuve organisée par le Recteur.
- DC3.2 : validation de plusieurs écrits professionnels (3 minimum) en cours de formation, effectués en stage et validés par le ou la responsable professionnel(le). Cette validation est reportée dans le Livret du stagiaire par le Centre de Formation et les écrits y sont joints à destination du Jury final de la certification du DE ES.
- DC4.2 : vers la fin de la formation, le Centre de Formation organise la soutenance orale d'un dossier de travail en partenariat et réseau (15 pages), effectué à partir d'un stage et préalablement noté par deux examinateurs. Les notes sont reportées dans le Livret du Stagiaire et transmises au Jury final de la certification qui, seul, les valide.

43 BD DU MARÉCHAL JOFFRE - 92340 BOURG-LA-REINE - TÉL : 01 41 13 48 23
3 RUE DES PINS - 34000 MONTPELLIER - TÉL : 04 67 66 70 65

formation@initiatives.asso.fr / www.initiatives.asso.fr

Siret 353 350 705 00037 - NAF : 8899B - Association Loi 1er Juillet 1901 enregistrée au service de contrôle de la formation professionnelle sous le n° 11 92 03 98 392 - Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 92 JEP 089

